

N° 59

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989 - 1990

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1989.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1990 **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

Par M. Roger CHINAUD,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 42

MONNAIES ET MÉDAILLES

Rapporteur spécial : M. Louis PERREIN

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Geoffroy de Montalembert, vice-président d'honneur ; Tony Larue, Jean Cluzel, Paul Girod, Jean-François Pintat, vice-présidents ; MM. Maurice Blin, Emmanuel Hamel, Louis Perrein, Robert Vizet, secrétaires ; M. Roger Chinaud, rapporteur général ; MM. Philippe Adnot, Jean Arthuis, René Ballayer, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Raymond Bourguine, Paul Caron, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Jean Clouet, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Marcel Fortier, Mme Paulette Fost, MM. Henri Grötschy, Yves Guéna, Paul Lorient, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, René Monory, Michel Moreigne, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, René Regnault, Henri Torre, François Trucy, Jacques Valade, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9e législ.) : 895 et annexes, 920 (annexe n° 41) et T.A. 181.

Sénat : 58 (1989-1990).

SOMMAIRE

	Pages
I. PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION	3
II. EXAMEN EN COMMISSION	7
CHAPITRE PREMIER : LE PROGRAMME DE FRAPPE	9
CHAPITRE II : LES AUTRES FABRICATIONS	13
I. La vente des monnaies étrangères	13
II. La vente des médailles	14
III. La vente des monnaies de collection	15
CHAPITRE III : LES DEPENSES	19
I. Achats stockés et non stockés	20
II. Personnel	21
III. Fonctionnement et services extérieurs	22
IV. Les dépenses d'investissements	22
ANNEXE	25

I. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

1. Un budget en forte croissance

a) La production des pièces françaises est stable à un haut niveau.

Le budget de 1989 était marqué par une forte reprise de l'activité, liée à la production de la nouvelle pièce de 10 F bicolore. En 1990, comme en 1989, 250 millions de ces pièces bicolores devraient être frappées. Ceci correspond à la capacité maximum des ateliers de la monnaie. L'objectif est de remplacer totalement, à la fin de 1991, les anciennes pièces de 10 F, en cupro-aluminium-nickel, trop lourdes et trop facilement imitables. Cette activité importante explique l'évolution rapide des recettes apportées par les monnaies françaises.

b) Le budget est bâti sur l'hypothèse d'une forte croissance de la vente des monnaies de collection.

La monnaie de Paris a lancé au cours des deux dernières années des pièces de collection qui avaient pour thème la Révolution française. Elle consacre désormais 10 pièces aux Jeux olympiques. Deux sont déjà en vente en 1989. Elles ont une valeur faciale de 500 F et sont en or. Elles illustrent le patinage et le ski de descente. En 1990, 4 pièces seront vendues représentant le saut à ski, le ski de fond, le ski acrobatique et le hockey. Elles seront produites pour 40.000 exemplaires en or avec une valeur faciale de 500 F et pour 400.000 exemplaires en argent avec une valeur faciale de 100 F.

En 1990, des pièces consacrées à Charlemagne seront également frappées avec une valeur de 500 F. Le thème des Jeux olympiques devrait permettre un volume de vente important. Les chiffres de 440.000 pièces de collection sont très supérieurs à ceux des années antérieures. De plus, en 1989, ont été émises pour la première fois des pièces de 500 F en or. En 1990, deux séries de pièces de cette valeur seront émises. Déjà pour 1989, la commercialisation des monnaies de collection devrait dégager des résultats beaucoup plus élevés que ceux inscrits au budget; 108 millions au lieu de 80, grâce aux pièces olympiques mais aussi grâce à celles commémorant la construction de la Tour Eiffel.

L'effort commercial entamé au Japon a permis des exportations d'un niveau très encourageant. Le budget inclut également des prévisions élevées dans le domaine des médailles où le marché des médailles du travail a cessé de reculer. La vente des autres médailles est en reprise. Dans ce domaine aussi, une prospection commerciale à l'étranger devrait dégager des débouchés intéressants. Les fabrications de monnaies pour les Etats étrangers sont en progression, des commandes supérieures à celles escomptées au moment de la préparation des documents budgétaires ayant été obtenues. Cela est vrai pour 1989 et cela le sera pour 1990, un contrat venant d'être obtenu avec l'Uruguay. Le chiffre de 24.000.000 de francs inscrit au budget devrait être dépassé comme il le sera en 1989.

Enfin, la vente de marchandises et de services est aussi en augmentation ; l'origine en est dans le succès des enveloppes "1er jour" portant sur des médailles.

C'est donc une année de haute activité qui est attendue pour les monnaies et médailles. Le marché des pièces françaises y contribue mais pour l'essentiel la progression repose sur les pièces de collection, secteur dans lequel on attend le plein effet de la commercialisation des pièces olympiques de forte valeur faciale.

2. Les dépenses sont aussi en forte croissance.

a) Corollaire de l'activité très soutenue que devrait connaître la monnaie en 1990, les dépenses de fonctionnement évolueront à + 17,9 % en moyenne. Les achats eux augmentent encore plus fortement ; ceci est dû à l'effet volume car le budget inclut une hypothèse de stabilité du cours des métaux précieux.

b) Les frais de personnel ne varient que beaucoup plus faiblement car les effectifs sont en légère régression (cinq emplois sont supprimés).

c) Le poste "fonctionnement et services extérieurs" va croître de manière considérable. Deux causes sont à l'origine de ce phénomène. La première réside dans les actions de publicité qui sont entreprises, tout particulièrement à l'étranger. Une campagne de publicité est également prévue en France en 1990, pour favoriser la diffusion de la pièce de 100,00 F que le public n'utilise pas encore beaucoup.

La seconde tient aux versements effectués par le budget annexe au Comité d'organisation des jeux olympiques. En application d'un accord passé en décembre 1988 entre le Ministre des finances et le président du comité une redevance est versée sur chaque pièce émise. L'accord définit un montant minimum de versement qui est de 30 millions de francs. A ce titre, au budget de 1990, 18 MF sont inscrits en "services extérieurs" mais ils sont financés par une reprise de provision qui apparaît à la section des opérations en capital. De ce fait, les charges ne pèsent pas sur les recettes de l'exercice 1990.

d) A nouveau, un prélèvement est opéré sur l'excédent du budget annexe au profit du Trésor : il atteint 20 MF au lieu de 12 MF en 1989 en loi de finances initiale.

II. EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance du mercredi 25 octobre 1989, sous la présidence de **M. Christian Poncelet, président**, la Commission a procédé à l'examen du budget annexe des Monnaies et Médailles sur le rapport de **M. Louis Perrein, rapporteur spécial**.

Le rapporteur spécial a présenté les chiffres significatifs du budget qui s'élève à 994 millions de francs en progression de 17,36% par rapport à 1989 ; tandis que les dépenses de personnel restent relativement stables, les achats et les services extérieurs sont en forte hausse.

L'activité connaît un développement important en raison notamment de la production de la pièce de 10 francs bicolore ; 250 millions de pièces devraient être frappées en 1990 afin de remplacer en 1991 les anciennes pièces de dix francs trop facilement imitables. Le budget est également bâti sur l'hypothèse de la forte croissance de la vente des monnaies de collection. Dix pièces consacrées aux Jeux olympiques prendront le relais des pièces de collection qui avaient pour thème la Révolution française. L'effort commercial entamé au Japon a permis de développer les exportations ; les fabrications de monnaies pour les Etats étrangers sont également en progression ; un contrat a été signé en 1989 avec l'Uruguay.

En corollaire de cette activité très soutenue, les dépenses sont en forte croissance. Les actions de publicité expliquent notamment le fort développement du poste "services extérieurs". Par ailleurs, un prélèvement est opéré sur l'excédent du budget annexe au profit du Trésor, il atteint 20 millions de francs au lieu de 12 millions en 1989.

A l'issue de cette présentation, **M. Christian Poncelet, président**, a demandé si les sportifs ainsi que les autorités locales avaient été consultés sur le programme de frappe des monnaies à l'occasion de Jeux olympiques de 1992. **M. Louis Perrein, rapporteur spécial**, s'est proposé de questionner le ministre à ce sujet.

La Commission a décidé de proposer au Sénat d'adopter le budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1990.

CHAPITRE PREMIER

LE PROGRAMME DE FRAPPE

Il apparait dans le tableau qui suit :

(en millions de francs)

Pièces	Programme pour 1986	Programme révisé pour 1987	Programme pour 1988	Programme pour 1989	Programme pour 1990
500 F				-	0,047
100 F	0,5	0,1	0,1	0,1	0,015
100 F commémorative	4,5	4,9	4,9	4,9	5,43
10 F	110	50	100	249,98	250,00
10 F commémorative	10	20	30	0,02	-
5 F	0,015	20	0,1	0,1	15
5 F commémorative				9,9	-
2 F	0,015	- 0,1	0,1	0,1	0,01
1 F	0,015	- 0,1	50,1*	0,1	0,01
1/2 F	110	- 5,0	0,1	0,1	0,01
20 c	40	- 60	220	140	50
10 c	150	- 150	145	180	180
5 c	280	- 310	200	0,1	80
1 c	0,015	- 0,1	0,1	0,1	0,01
Nombre total de pièces	705,06	665	750,5	585,5	580,5

* dont 50 millions de pièces commémoratives.

En 1990, le programme de frappe demeure à un niveau élevé. La production des pièces de 10 F bicolores continue au rythme maximum. L'objectif est de remplacer le plus rapidement possible les anciennes pièces lourdes et trop facilement contrefaites.

La pièce de 5 F est produite en 1989 et 1990 à un nombre d'exemplaires en progression sensible.

La question de la diffusion de la pièce de 100 F continue à se poser. Des campagnes de publicité ont été menées pour faciliter la circulation de cette pièce. Malgré les efforts déployés, elle continue à être peu connue du grand public et peu utilisée.

On peut se demander si la valeur de cette pièce n'est pas trop élevée. Son usage est difficilement accepté dans les moeurs. Ne conviendrait-il pas de créer une pièce de 50 F ou de 20 F. La production de la pièce de 100 F reste forte avec 5,5 millions d'exemplaires. De ce fait, les réserves sont très grandes : presque égales au nombre de pièces en circulation. La pièce de 100 F apporte des recettes significatives au budget annexe des monnaies et médailles, mais il faut sans doute s'interroger sur le rythme de production.

Par contre, la nouvelle pièce de 10 F est bien acceptée du public et sa diffusion s'effectue dans de bonnes conditions. Les stocks de pièces de 10 F relativement élevés seraient normaux en période de lancement.

La pièce de 2 F ne connaît qu'un succès relatif. Les stocks sont élevés.

Réserves de pièces au 31 mai 1989

Coupages	Circulation	Ensemble des réserves
100F	21.507.650	19.115.950
10 F	605.099.332	64.501.300
10 F bicolores	154.324.500	63.764.500
5 F	343.870.200	42.689.400
2 F	382.458.000	147.637.000
1 F	1.649.785.000	192.068.200
1/2 F	143.552.000	142.540.000
20 c	2.257.050.000	264.123.000
10 c	3.013.484.000	175.144.000
5 c	3.289.609.000	310.995.000
1 c	328.347.800	100.000
TOTAUX	13.189.087.482	1.422.678.350

Le prix de cession des pièces est calculé en ajoutant au prix de revient une marge de 10 %. Cette méthode permet au budget d'être équilibré.

Le tableau qui suit fournit pour chacune des pièces la recette recueillie par le budget annexe :

(en francs)

	1989		1990	
	Quantités produites (millions de pièces)	Recettes	Quantités produites (millions de pièces)	Recettes
100 F	5	180.400.000	4,987	179.930.960
10 F	250	325.000.000	250	275.000.000
5 F	10	12.710.000	15	28.000.000
2 F	0,1	145.200	0,015	24.450
1 F	5,1	6.410.700	0,015	18.900
1/2 F	0,1	91.500	0,015	14.550
20 c	134,7	49.704.300	50	20.000.000
10 c	180	52.920.000	180	55.800.000
5 c	0,1	22.500	80	17.600.000
1 c	0,1	19.400	0,015	2.850
Total	585,2	627.423.600	580,047	577.191.710

D'amples variations apparaissent d'une année sur l'autre. Les écarts ne laissent pas d'étonner. La recette procurée par la pièce de 10 F diminue très fortement, passant de 325 à 275 millions. Le prix de revient a été révisé, la production ayant désormais atteint son rythme de croisière.

Par contre, il semblerait que les frais de production aient fortement augmenté pour la pièce de 5 F ce qui explique l'écart très fort dans le produit de cette pièce.

Enfin, on notera que la pièce de 100 F apporte une part de recettes qui est importante pour le budget annexe.

Le programme de frappe dégage un bénéfice d'émission qui apparaît au "Compte d'émission des monnaies métalliques". Le bénéfice du compte est constitué par la différence entre la valeur faciale des pièces et le prix de cession reçu par les monnaies et médailles.

Le budget pour 1989 des comptes spéciaux du Trésor prenait en compte un résultat estimé à 470 millions de francs.

En 1990, l'excédent de recettes inscrit dans le compte 906-04 "Compte d'émission des monnaies métalliques" est de 450 millions. Le compte retrace la charge du retrait des pièces de 10 F retirées de la circulation. Cette charge est évaluée à 2.404 millions.

CHAPITRE II

LES AUTRES FABRICATIONS

Par opposition au secteur des monnaies françaises où l'Hôtel des monnaies bénéficie d'un monopole hérité du privilège régalien, les autres fabrications de l'administration des monnaies se situent dans un secteur concurrentiel.

I. LA VENTE DES MONNAIES ETRANGERES

Recettes encaissées

(en millions de francs)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989*	1990
Recettes encaissées	66,6	27,9	50,1	41,2	21,7	34,6	51,0	42,0	
Prévisions budgétaires			30	40	42	27	27	24	24

* estimation

En 1989, une commande importante a été reçue de l'Uruguay pour un montant de 47 millions de francs. De ce fait, les prévisions budgétaires pour 1990 pourraient se révéler très prudentes. D'une manière générale, les montants inscrits dans les budgets au cours des dernières années étaient souvent sous estimés. Sans doute cette pratique trouve-t-elle son explication dans le fait que la compétition très forte qui existe sur le marché oblige à pratiquer des prix qui peuvent mettre en cause la rentabilité des marchés obtenus.

II. LA VENTE DES MEDAILLES

Le secteur des médailles a fait l'objet de réorientations importantes au cours des années récentes. En 1985 et 1986, la production de médailles avait été stimulée par de nouvelles dispositions relatives à la médaille du travail. Après ces années favorables, la demande de ces médailles devait se réduire. Un effort est donc entrepris pour compenser cette chute par l'exportation.

A l'étranger, la prospection entamée a commencé à donner des résultats dès l'année 1988. Depuis lors, la promotion à l'exportation a été renforcée.

Le développement a suivi trois axes principaux :

1. Un catalogue

Un catalogue d'une centaine d'articles, choisis dans la collection actuelle ou nouvellement édités, a été imprimé. Sur ces articles, les distributeurs perçoivent des marges conformes aux pratiques commerciales.

Ces articles et les bijoux exclusifs "1789 de Paris" ont procuré, pour l'année 1988, un chiffre d'affaires de 3,334 millions de francs, qui s'ajoute à la progression sensible des ventes des autres articles édités par la Monnaie dans la collection générale.

2. Dès 1987, un réseau d'agents commerciaux a été mis en place. De nombreux points de vente ont été créés en France.

3. A l'étranger, un effort très important a été entrepris. Des agents commerciaux ont été recrutés.

Au Japon, un agent exclusif a développé les ventes et cette méthode a été étendue à d'autres pays d'Extrême-Orient.

Le chiffre d'affaires obtenu au Japon est encourageant : 11,95 millions de francs en 1988, 12,9 millions au premier semestre de 1989. Depuis octobre 1988, la Monnaie de Paris est présente dans dix grands magasins de Tokyo.

Une société japonaise a été constituée, dont le seul objet est l'importation des produits de la monnaie de Paris. Des boutiques spécialisées sont installées dans les grands magasins.

Des agents ont été chargés de représenter la Monnaie de Paris aux Etats-Unis et au Proche-Orient.

En 1989, a été organisée une exposition itinérante sur le thème du Bicentenaire, en partenariat avec Air France, Méridien, Perrier Jouët, un réseau de galeries d'art et Isuzu Motors. Cette exposition circule dans 8 grandes villes américaines et permet d'y réaliser des opérations de relations publiques afin de sensibiliser la distribution.

La politique éditoriale a été rénovée. L'édition de bronzes d'art a été modifiée. Deux séries historiques de petites médailles en frappe monétaire sont lancées en 1989 à l'intention des collectionneurs. Des collections de bijoux en or vont être diffusées sur le marché japonais.

Ce dynamisme à l'exportation devrait amener de nouvelles recettes ; le budget pour 1990 est construit sur l'hypothèse d'un développement du secteur de la médaille.

(en millions)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989 (*)	1990 Prévision
Recettes encaissées	59,4	93,6	101,7	91,4	91,35	106	
Prévisions budgétaires	76	78	80	94	87	91	110

(*) Prévisions

III. LA VENTE DES MONNAIES DE COLLECTION

Le tableau qui suit fait apparaître les prévisions budgétaires et les réalisations pour la vente des monnaies de collection.

	1986	1987	1988	1989	1990
Monnaies de collection françaises					
Recettes encaissées	86,2	67,5	44,7	130(*)	
Prévisions budgétaires	36,3	65	60	75	172,3
Monnaies de collection étrangères					
Recettes encaissées	4,6	7,5	5,6	2	
Prévisions budgétaires	5	10	7	5	5

(*) Prévisions

Les résultats sont irréguliers. L'année 1986 avait été particulièrement favorable grâce au succès rencontré par la pièce "Liberté" sur le marché américain. Mais après cette frappe concernant la statue de la liberté qui avait beaucoup intéressé les collectionneurs des Etats-Unis, les autres thèmes choisis n'ont pas permis des performances semblables.

Les années 1987 et 1988 ayant quelque peu déçu, beaucoup d'espoirs sont placés dans les séries consacrées aux Jeux Olympiques d'Albertville.

Deux pièces sont déjà en vente en 1989. Leur valeur faciale est de 500 F. Elles sont en or et illustrent le patinage et le ski de descente.

Quatre pièces seront vendues en 1990 illustrant une discipline olympique : le saut à ski, le ski de fond, le ski acrobatique et le hockey. Elles seront pour partie en or (500 F) et pour partie en argent (100 F). Un programme d'un volume très élevé est prévu pour cette pièce (400.000 unités).

Comme le fait apparaître le tableau qui suit, deux pièces de 500 F, l'une en or, l'autre en platine seront consacrées à "Charlemagne".

Le budget pour 1990 anticipe une forte croissance des ventes de monnaies de collection ; 172,3 millions seraient encaissés à ce titre contre une prévision de 75 millions de francs pour 1989 et une réalisation estimée à fin novembre 1989 à 130 millions de francs.

Le bon résultat de 1989 s'explique à la fois par les pièces olympiques qui devraient produire 60 millions de francs de recettes mais aussi par les autres frappes consacrées à la Tour Eiffel, à Montesquieu, aux Droits de l'Homme dont les recettes attendues sont estimées à 65 millions de francs.

La série olympique se poursuivra en 1991. Il est important que sa commercialisation réponde aux attentes placées sur elle.

Programme de frappe de pièces de collection pour 1990

	Quantités produites	Recettes (F)
500 francs platine "Charlemagne"	2.000	872.160
500 francs or "Charlemagne"	5.000	2.180.400
100 francs argent "Charlemagne"	43.000	1.551.440
500 francs or olympiques	40.000	19.443.200
100 francs argent olympiques	400.000	30.432.000
100 francs argent "Pantheon"	15.000	541.200
Total		55.020.400

Résultat de l'ensemble de ces activités, les recettes du budget des Monnaies et Médailles apparaissent dans le tableau qui suit :

(en francs)

Grandes catégories de recettes	1989			1990	
	Budget voté	Estimation de résultat en francs	Part en % dans le total des recettes	Projet de budget	Part en % dans le total des recettes
Produit de la vente des monnaies françaises (dont les pièces destinées aux TOM)	630.423.600	642.900.000	69,01	635.212.110	63,89
Produit de la fabrication des monnaies étrangères courantes	24.000.000	42.000.000	4,51	24.000.000	2,41
Produit de la vente des médailles, fontes et décorations	91.090.000	103.000.000	11,06	110.000.000	11,06
Produit de la vente des monnaies de collection françaises et étrangères	80.000.000	108.000.000	11,59	177.360.000	17,84
Produit de la vente de marchandises, prestations de services et autres produits finis	16.000.000	25.000.000	2,68	24.200.000	2,43
Fabrications annexes	3.000.000	3.000.000	0,32	3.000.000	0,30
Divers (dont reprises sur amortissements et provisions)	2.615.000	7.700.000	0,83	20.500.000	2,06
Total	847.128.600	931.600.000	100,00	994.272.110	100,00

CHAPITRE III

LES DEPENSES

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'évolution des principaux postes de dépenses depuis 1988.

(en milliers de francs)

Dépenses de fonctionnement	Réalisations 1988	Budget 1989	Budget 1990
Achats stockés et non stockés	345,4	475,1	569,8
Frais de personnels	249,9	258,6	268,8
Fonctionnement et services extérieurs	44,7	55,4	94,2
Impôts et taxes	16,6	17,8	18,4
Total	656,6	807,0	951,5
Diverses dépenses de gestion	1,7		
Dotations aux amortissements	54,1	20,0	20,8
Variation de stocks	- 44,9		
Excédent d'exploitation	128,1	15,7	21,9
Total	795,6	842,7	994,2

Un arrêté du 11 août 1989 a ouvert, en application de l'article 21 de l'ordonnance portant loi organique du 2 janvier 1959, 24,5 millions de dépenses supplémentaires.

Le tableau qui suit permet de comparer le budget de 1990 au budget révisé de 1989 et au budget voté de 1989.

La progression des dépenses hors amortissements est de 17,9 % par rapport au budget de 1989. Si l'on prend en compte la révision intervenue au mois d'août, l'augmentation n'est plus que de 11,7 %.

Comme le fait apparaître le tableau, les achats et services extérieurs ont augmenté très fortement depuis 1989.

**Evolution des dépenses du budget annexe
des Monnaies et Médailles**

	1989		1990 Projet de budget	Evolution en %	
	Budget voté	Arrêté du 11.08.1989		Projet de budget Budget voté	Projet de budget Arrêté du 11.08.1989
Achats	475.148.461	504.948.461	569.858.715	+ 19,9	+ 12,9
Services extérieurs et autres	49.647.627	61.947.627	87.320.000	+ 75,9	+ 41,0
Informatique	5.764.835	5.764.835	6.941.000	+ 20,4	+ 20,4
Impôts et taxes	17.802.880	17.802.880	18.488.850	+ 3,9	+ 3,9
Rémunérations et charges sociales	258.638.497	261.088.497	268.873.545	+ 4,0	+ 3,0
Total	807.002.300	851.552.300	951.482.110	+ 17,9	+ 11,7

I. ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

La progression de ce poste de dépenses est très forte depuis 1988. Les achats reflètent le volume élevé du programme de frappe depuis 1989. Ils ont aussi pour origine le développement du programme des monnaies de collection qui exige l'acquisition de métaux précieux.

Ainsi, en 1990, pour le seul programme numismatique relatif aux Jeux Olympiques, 900 kg d'or et 9 tonnes d'argent devront être achetés.